

TARIFS T.T.C. APPLICABLES

A partir du 1^{er} juillet 2018

TARIF HEBERGEMENT JOURNALIER

1) TARIF G.I.R. 1 et 2 : 123,09 euros

Tarif hébergement : 102,16 euros

Tarif dépendance * : 20,93 euros

2) TARIF G.I.R. 3 et 4 : 115,45 euros

Tarif hébergement : 102,16 euros

Tarif dépendance * : 13,29 euros

3) TARIF G.I.R. 5 et 6 : 107,80 euros

Tarif hébergement : 102,16 euros

Tarif dépendance * : 5,64 euros

* Le tarif dépendance est fixé chaque année par le Président du Conseil Général des Hauts de Seine **

L'état de dépendance est évalué par l'équipe médicale et paramédicale de la Résidence Saint BENOIT à l'aide d'une grille nationale (A.G.I.R.R.) qui comporte six niveaux de dépendance du plus dépendant (G.I.R. 1) au moins dépendant (G.I.R. 6).

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Abonnement téléphonique :	12,28 euros par mois
Location du poste de téléphone :	3,12 euros par mois
Taxe téléphonique nationale :	0,07 euros par minute
Taxe téléphonique vers un portable :	
- Bouygues	0,14 euros par minute
- Orange / Free / SFR	0,11 euros par minute
Forfait entretien du linge :	85 euros par mois
Déjeuner visiteur :	13,76 euros par repas

La Résidence Saint BENOIT est agréée à recevoir partiellement des bénéficiaires de l'Aide Sociale. Le Résident peut faire une demande d'aide au logement (A.P.L.), auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

** Cf Arrêté du tarif dépendance au verso